



[FR]

Termes et conditions associés au prix octroyé par la RTBF :

1. Le projet devra être reconnu comme d'initiative belge francophone.

2. Présence d'un Producteur Engagé

L'attribution du prix est subordonnée à la collaboration avec un producteur engagé pour votre projet. Une convention de participation au développement sera signée entre celui-ci et la RTBF.

- Si un producteur reconnu par la FWB est déjà engagé, le prix pourra être perçu selon un échelonnement détaillé au point 3.
- En l'absence d'un producteur attiré, une lettre d'engagement sera rédigée par la RTBF et remise en main propre au lauréat le jour du palmarès du BIF Market. Le versement du prix est contingent à la conclusion d'un accord avec un producteur reconnu par la FWB avant le 31 décembre 2024. Dans le cas contraire, le prix ne sera pas décerné.

3. Echelonnement du Prix

- Le versement du prix sera étalé sur la durée d'écriture du scénario
- 8000€ seront versés à la réception du séquencier.
- Le solde sera débloqué lorsque le scénario aura atteint un stade d'achèvement de 80%.

4. Accompagnement en Ecriture

- Un script doctor désigné par la RTBF sera mis à disposition du lauréat afin de l'accompagner dans l'écriture de son scénario

5. Après l'écriture du scénario

- A l'achèvement du développement, si le scénario est jugé conforme aux critères de la RTBF, une opportunité de conclure un contrat de co-production avec la RTBF sera possible. La RTBF sera prioritaire dans le cadre de recherche de co-production.
- En acceptant cette collaboration avec la RTBF, une cession complète des droits sur le territoire belge et luxembourgeois est requise.

6. Diffusion

- La diffusion préliminaire du film sera exclusivement réservée aux chaînes de la RTBF, conformément à la stratégie établie par cette dernière.
- Néanmoins, cette exclusivité n'entravera pas la diffusion ultérieure du film sur d'autres plateformes.

7. Autres Financement

- Le projet peut bénéficier d'autres financements tant que ceux-ci ne proviennent pas de concurrents directs ou indirects de la RTBF.

[EN]

Terms and Conditions associated with the prize awarded by RTBF:

1. The project must be recognized as a French-speaking Belgian initiative.

2. Presence of a Committed Producer

The award of the prize is subject to collaboration with a committed producer for your project. A development participation agreement will be signed between the producer and RTBF.

- If a producer recognized by FWB is already committed, the prize can be received according to a detailed schedule in point 3.
- In the absence of an assigned producer, a commitment letter will be drafted by RTBF and handed over to the winner on the day of the BIF Market awards ceremony. The prize payment depends on reaching an agreement with a producer recognized by FWB by December 31, 2024. Otherwise, the prize will not be awarded.

3. Prize Schedule

- The prize payment will be spread over the duration of the scriptwriting.
- €8,000 will be paid upon reception of the storyboard.
- The remaining balance will be paid when the script reaches an 80% completion stage.

4. Writing Support

- A script doctor designated by RTBF will be provided to the winner to assist in the scriptwriting process.

5. After Scriptwriting

- Upon completion of development, if the script is deemed compliant with RTBF's criteria, there will be an opportunity to enter into a co-production contract with RTBF. RTBF will have priority in the search for co-production.
- By accepting this collaboration with RTBF, a complete transfer of rights for the Belgian and Luxembourg territories is required.

6. Broadcasting

- The initial broadcast of the film will be exclusively reserved for RTBF channels, in accordance with their established strategy.
- However, this exclusivity will not hinder the subsequent distribution of the film on other platforms.

7. Other Funding

- The project can receive other funding as long as it does not come from direct or indirect competitors of RTBF.